SANTE ET SECURITE AU MINISTERE DU TRAVAIL :

LES CORDONNIERS SONT LES PLUS MALS CHAUSSÉS

Les agents de la DIRECCTE Alsace seront très peu nombreux à participer à la réunion d'aujourd'hui. Ils entendent, par leur absence, protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et de la mission de service public qui leur est confiée.

Acteurs de la prévention, le ministère du travail et la DIRECCTE Alsace vous donnent de bons conseils en matière de santé et sécurité au travail, mais ils n'en font nullement application dans leurs propres services.

- **Face aux conditions de travail dégradées ;**
- **Face aux mépris de la hiérarchie ;**
- **Face aux externalisations des missions de service public ;**
- **Face à l'impossibilité pour les agents de maintenir le service rendu au public ;**
- **Face à la perte de sens de leur travail ;**
- **Face à la destruction du collectif de travail ;**
- **Face à la souffrance et à la colère des agents, voire de la désespérance ;**
- **Face à aux attaques contre le statut** (Nouvel Espace Statutaire pour les contrôleurs du travail, Prime de Fonction et Résultat…).

Nous ne pouvons plus continuer comme cela !

STOP ! aux suppressions d'emplois et de postes entraînées par la RGPP, en particulier les emplois de catégorie C :

Dans les services emploi où les missions sont externalisées, les agents sont ainsi baladés de service en service, comme des pions, sans garantie sur leur avenir ;
Dans les services support la mutualisation entraîne en plus un appauvrissement des tâches et la fin d'un service de proximité pour les collègues ;
Dans les secrétariats qui sont de plus en plus amenés à travailler dans des « pools » ;
En DIRECCTE Alsace : 2011 = 12 postes de catégorie C supprimés.
Pour tous et toutes il s'agit d'une véritable dégradation des conditions de travail, d'une dévalorisation du travail, qui rejaillit sur toutes les catégories.

Tous ensemble nous exigeons :

L'arrêt de la RGPP et des suppressions de postes, et le recrutement d'agents par voie de concours, en priorité de la catégorie C.

STOP ! à la déqualification programmée des contrôleurs du travail. Le corps des contrôleurs est un corps charnière de l'inspection du travail. Il occupe des fonctions variées (contrôle des très nombreuses PME, mise en œuvre des politiques en faveur de l'emploi, renseignements juridiques, contrôle des organismes de formation professionnelle, fonctions supports essentielles,…). Le projet de Nouvel espace Statutaire (NES) remet en cause la reconnaissance statutaire obtenue en 2003.

Tous ensemble nous exigeons :
L'ouverture de véritables négociations sur la base de la motion adoptée le 6 mai dernier : pas d'entrée du corps des contrôleurs du travail dans le NES, respect du statut particulier et de la spécificité des contrôleurs du travail, grille indiciaire du A type pour les contrôleurs du travail.

STOP ! à l'externalisation des missions et à leur mutualisation (renseignements juridiques – accueil du public – services emploi...).

Tous ensemble nous exigeons :
L'arrêt de l'externalisation des services de renseignement et d'accueil du public, et de quelque service que ce soit.

STOP ! aux relogements réalisés « à l'arrache », sans aucun respect des conditions de travail et de vie des agents, ni de l'accès pour les usagers au service public.
Les règles comptables de France-domaine priment sur le respect des conditions de travail : les agents s'entassent dans des espaces de plus en plus restreints. Dans ces conditions, l'accueil du public est de plus en plus difficile, et il est impossible de respecter les règles élémentaires de confidentialité.

Tous ensemble nous exigeons :
La remise à plat des projets de relogement régionaux
Des espaces de travail décents et prenant en compte les spécificités des tâches des agents.

STOP ! à l'absurdité de la logique du rendement et des objectifs quantitatifs, à une politique managériale déconnectée du terrain.

Tous ensemble nous exigeons :
La suppression des objectifs basés uniquement sur des chiffres, l'annulation de toutes les sanctions prises contre les agents sur ces bases là et l'arrêt des pressions exercées.

STOP ! à la politique travail et à la ligne hiérarchique qui y est associée, imposés par la DGT, dans laquelle les agents de contrôle doivent se conformer strictement aux volontés du ministre en rejetant les réalités du terrain alors que les demandes des salariés, de leurs représentants, et des acteurs de la prévention sont de plus en plus pressantes.

Tous ensemble nous exigeons :
Le retour au schéma type de la section avec 1 IT, 2 CT, 2 agents de catégorie C ;
Le retrait de la circulaire DGT du 13 décembre 2010, « ligne hiérarchique ».
Le respect de la capacité d'initiative, individuelle et collective, des agents de contrôle.

STOP ! à l'individualisation et à la division des agents, notamment par le biais des primes, bientôt renforcée par la mise en place, pour toutes les catégories, de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR), mais aussi par les modifications statutaires introduites, catégorie après catégorie, qui nient la qualification acquise par les agents.

Tous ensemble nous exigeons :
L'abandon de la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats, et intégration de l'enveloppe servant au financement des primes, pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice.

STOP ! à la négation du dialogue social qui devient la règle dans ce ministère, avec des Comités Techniques Paritaires organisés à la va-vite, un refus systématique d'entendre et de prendre en compte les avis et revendications des agents, comme par exemple en ce qui concerne le statut des contrôleurs.
Le DIRECCTE Alsace ne s'émeut pas du boycott de l'ensemble des représentants du personnel de 2 CTP régionaux. Il continue de dérouler son programme comme si de rien n'était.

Tous ensemble nous exigeons :
Un changement radical des relations sociales dans ce ministère, de telle manière que les agents puissent faire entendre leurs voix à travers leurs représentants.

« Les démarches en santé et sécurité au travail, restent encore trop souvent perçues dans les entreprises comme des contraintes pour répondre à des exigences administratives » (p.3 de la plaquette PRST 2 Alsace)

A la DIRECCTE Alsace, il en va de même !